

Commentaire de **Stephan Wyss**, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

## Le dilemme du parapluie

Si on vous annonce de la pluie aux nouvelles le matin – est-ce que vous quittez la maison avec ou sans parapluie? Votre réponse sera sans doute nuancée. Car même à la sortie du lit, vous soupesez déjà quel est le moindre mal: vous encombrer toute la journée d'un parapluie que vous n'utiliserez peut-être pas ou risquer de vous faire arroser.

Des décisions, nous devons en prendre par douzaines chaque jour. La plupart ne sont pas d'une importance cruciale. Pour trouver la solution optimale, nous analysons le rapport coût/bénéfice. Sans nous en rendre compte, nous sommes généralement guidés dans nos décisions par notre intuition, par nos tripes comme on dit familièrement.

Quand nous sommes au bout de notre latin, nous demandons conseil. Nous demandons par exemple à notre partenaire si il ou elle pense que nous devrions emmener un parapluie avec nous. Si la réponse est oui, nous nous armons du parapluie (sinon, à quoi bon demander), bien que la personne interrogée n'en sache probablement pas plus que nous sur le temps qu'il fera. Mais c'est toujours rassurant d'avoir une seconde opinion et quand on est rassuré, on se sent tout de suite mieux.

### Se faire consulter à l'extérieur oui, externaliser sa responsabilité non

Les conseils de fondation de caisses de pensions sont aussi souvent appelés à prendre des décisions que ne facilitent pas les nombreux impondérables. Le point d'interrogation de loin le plus lourd de conséquences dans le système à capitalisation du 2<sup>e</sup> pilier concerne le rendement futur des placements. Depuis quelques années, cette inconnue a encore gagné en importance. Jusqu'en l'an 2000, on pouvait dégager sans difficulté les taux de conversion nécessaires pour financer les rentes de vieillesse, même avec des placements très sûrs. La question de savoir quel rendement supplémentaire on pouvait espérer d'un placement à risque ne se posait même pas. Comme nous le savons tous, ces temps sont révolus. Aujourd'hui, une caisse de pensions doit s'estimer heureuse si elle n'est pas pénalisée d'un intérêt négatif sur un placement sûr. Et pendant ce temps, on promet toujours à de nombreux rentiers des rémunérations d'intérêt à 3% et plus pour le restant de leurs jours.

Est-ce que l'on pourra encore compter sur les rendements du tiers cotisant à l'avenir et dans quelle mesure? Nul ne saurait le dire avec précision. Alors que fait un conseil de fondation responsable? Il va demander conseil pour savoir quels rendements il peut attendre à l'avenir sur ses placements. Comme les spécialistes du placement ont affaire aux marchés financiers tous les jours, on peut penser que leur réponse sera fiable. Les gens du terrain situent actuellement les attentes de rendement

(nettes) dans une fourchette entre 1.5 et 3.5%. Et le taux de conversion oscille selon leurs prévisions entre 4.7 et 6%. Quel taux de conversion va donc définir le conseil de fondation responsable? Et sur quelles attentes de rendement va s'appuyer l'expert en matière de prévoyance professionnelle pour préconiser un taux technique?

Le spécialiste chargé d'évaluer les perspectives de rendement décline évidemment toute garantie pour la réalisation de ses attentes. La responsabilité réside auprès du conseil de fondation – et pour les recommandations relatives au taux technique, auprès de l'expert. Ni le conseil de fondation ni l'expert ne peuvent déléguer cette responsabilité au consultant. Le conseil de fondation responsable peut légitimement se demander comment lui, qui n'est pas spécialiste, est censé juger si les attentes de rendement du spécialiste sont réalistes, ou même émettre des pronostics lui-même? Et soyons réalistes, la question est tout aussi justifiée pour l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

*«Le conseil de fondation responsable peut légitimement se demander comment lui, qui n'est pas spécialiste, est censé juger si les attentes de rendement du spécialiste sont réalistes, ou même émettre des pronostics lui-même?»*

Stephan Wyss

### Se fier à son intuition pour décider

Malheureusement, la boule de cristal ne révèle pas ce que seront les rendements futurs. Ce n'est que rétrospectivement que nous saurons si les taux bas actuels ne sont qu'un instantané ou si nous sommes entrés dans une ère à la japonaise. A défaut de faits établis, l'intuition, les «tripes» jouent un rôle d'autant plus important. Le consultant en placements qui prétend que je peux m'attendre à 3% de rendement net sur une stratégie de placement moyenne dans le contexte actuel de taux négatifs ne m'inspire pas trop confiance. En tant que conseil de fondation, je demanderais au moins l'avis d'un second spécialiste. L'expert en matière de prévoyance professionnelle porte aussi une lourde responsabilité. Il doit intervenir lorsque l'équilibre de l'institution de prévoyance lui semble menacé. Cela peut arriver si le conseil de fondation décide du niveau des rentes de sa caisse de pensions sur la base d'attentes de rendement irréalistes.

La prochaine fois que vous hésitez à prendre votre parapluie le matin, écoutez le bulletin météo. Mais n'oubliez pas d'écouter aussi ce que vous dit votre intuition. ■

Dans le numéro de février de «Prévoyance Professionnelle Suisse», Marco Bagutti prendra la plume pour rédiger un commentaire.